

Projet de loi 98 : Le Jeune Barreau de Montréal tient à souligner les modifications législatives annoncées qui favorisent les jeunes

Montréal, le 24 mai 2016 - Le Jeune Barreau de Montréal (JBM) tient à souligner les modifications législatives annoncées dans le projet de loi 98 qui auront pour effet de favoriser la représentation des jeunes dans les conseils d'administration des ordres professionnels. Ce type de mesures avait été réclamé et mis de l'avant par le JBM dès l'annonce des modifications législatives visant à implanter la nouvelle gouvernance du Barreau du Québec.

Ce projet de loi présenté le 11 mai dernier par la ministre de la Justice du Québec, M^{me} Stéphanie Vallée, vise, entre autres, la situation où aucun des administrateurs élus pour faire partie du conseil d'administration d'un ordre professionnel n'est inscrit au Tableau depuis dix ans et moins. Dans ce cas, l'ordre professionnel sera obligé de nommer au conseil d'administration un administrateur additionnel parmi ces jeunes membres.

Cette décision constitue pour le JBM une reconnaissance attendue de la part du gouvernement du Québec de la nécessité d'impliquer les jeunes au sein des sphères décisionnelles. Cette initiative s'ajoute à la levée cette année, grâce aux interventions du JBM, de la restriction de siéger aux comités statutaires du Barreau du Québec visant les avocats inscrits au Tableau depuis dix ans et moins.

«Le JBM est encouragé par cette initiative du gouvernement provincial. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Nous croyons fermement que les jeunes avocats doivent être présents afin de contribuer et collaborer à la bonne gouvernance de notre ordre professionnel. Nous continuerons certainement nos représentations en ce sens dans les années à venir puisqu'il demeure souhaitable que dès l'élection des postes d'administrateurs soient réservés aux jeunes. Aussi, le conseil d'administration doit refléter de façon plus proportionnelle le nombre d'avocats de 10 ans et moins en exercice.» M^e Extra Junior Laguerre, président du JBM.

Les avocats inscrits au Tableau depuis dix ans et moins constituent un peu plus du tiers des avocats au Québec. Le JBM considère que l'apport des jeunes avocats au sein des instances est essentiel à une meilleure représentativité au sein de notre Ordre professionnel.

Le JBM tient également à saluer les initiatives prises par l'organisme *Force Jeunesse* dans les dernières années en vue d'accroître la représentation des jeunes dans les lieux décisionnels.

Le Jeune Barreau de Montréal

Fondé en 1898, le JBM représente l'ensemble des 4 600 avocats de dix ans et moins de pratique à Montréal. Ces jeunes avocats œuvrent dans tous les domaines du droit où ils font leur marque sur le plan professionnel. Ils sont la relève de la profession à l'échelle nationale ou internationale. Ils forment un groupe influent, engagé dans la communauté, et sont appelés à devenir des chefs de file dans toutes les sphères de la société. En matière d'affaires publiques, le JBM a pour mandat de se positionner comme un intervenant clé et vulgarisateur de l'actualité législative.

-30-

Renseignements :

Anne-Marie Lelièvre | Coordonnatrice aux communications, marketing et financement

amlelievre@ajbm.qc.ca | 514.954.3400 #3636 | www.ajbm.qc.ca

Pour connaître en primeur les nouvelles en provenance du Jeune Barreau de Montréal, joignez-vous à lui sur :

 [Facebook](#)  [Twitter](#)  [LinkedIn](#)